

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2008

Mariés.....	M	<input type="checkbox"/>	Célibataire.....	C	<input checked="" type="checkbox"/>
Divorce/séparation.....	D	<input type="checkbox"/>	Veuvage.....	V	<input type="checkbox"/>
Pacs.....	O	<input type="checkbox"/>			

Changement en 2008

Date du mariage ou du Pacs..... X

Date de divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y

Date du décès..... Z

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

1. Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre complétez case H..... K

2. Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer complétez case H..... E

Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à la demi-part supplémentaire..... H

3. Vous ne vivez pas seul(e)..... N

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

1. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % joignez une copie de la carte..... P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2008, remplissait ces conditions..... F

2. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre:

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et:

- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions;
- votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2008, remplissait ces conditions..... W

Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S

Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

REVENUS CONNUS CORRIGEZ À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ DANS LES CASES BLANCHES EN PAGE 3

Les revenus imposables au titre de 2008 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous.

Vous devez en vérifier l'exactitude et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

Traitements et salaires - Revenus d'activité - Vous

VILLEPINTE : 39 942 euros

B | PARENT ISOLÉ

Cochez la case T si vous vivez seul avec vos enfants dont vous assurez seul la charge. T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2008

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2008 ou nés en 2008 ou handicapés quel que soit l'âge..... F

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

Année de naissance..... 1 2 3 4 5 6

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G

Année de naissance..... 1 2 3

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R

Année de naissance..... 1 2 3

Nom, prénoms, date et lieu de naissance.....

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2008

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Nom, prénoms, date et lieu de naissance.....

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p. 4.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	VOUS	CONJOINT	1° PERS. À CHARGE	2° PERS. À CHARGE
Revenus d'activité connus.....	39 942			
Corrigez si le montant est inexact.....	AJ	BJ	CJ	DJ
Autres revenus imposables connus préretraite, chômage.....	AP	BP	CP	DP
Corrigez si le montant est inexact.....	AK	BK	CK	DK
Frais réels liste détaillée sur papier libre.....	AI	BI	CI	DI
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....	COCHEZ ▶	COCHEZ ▶	COCHEZ ▶	COCHEZ ▶
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	AU	BU	CU	DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2008; cochez la case si nécessaire..... AX COCHEZ ▶ BX COCHEZ ▶ CX COCHEZ ▶ DX COCHEZ ▶

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année..... AV HEURES ▶ BV HEURES ▶ CV HEURES ▶ DV HEURES ▶

y compris heures supplémentaires exonérées

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Total des pensions, retraites, rentes connues..... AS BS CS DS

Corrigez si le montant est inexact.....

Pensions alimentaires perçues..... AO BO CO DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS DE 50 À 59 ANS DE 60 À 69 ANS À PARTIR DE 70 ANS

AW BW CW DW

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %..... DA

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %..... DH

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes DA et DH..... EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT ne les déduisez pas

Revenus des actions et parts crédit d'impôt inclus..... DC

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA..... FU

Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %..... GR

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans..... CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions crédit d'impôt inclus..... TS

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié..... GO

Intérêts et autres revenus assimilés crédit d'impôt inclus..... TR

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible..... CG

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible..... BH

Frais venant en déduction..... CA

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères..... AB

Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables..... BG

Déficits des années antérieures non encore déduits..... AA 06 AL

Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés à hauteur de 50 %..... DM

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %..... VG

Pertes de l'année 2008 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés..... VH

En cas de pertes antérieures à 2008 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 | REVENUS FONCIERS lignes BA, BB, BC, BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier: recettes brutes sans abattement..... BE

Adresse de la location.....

Revenus fonciers..... BA

Déficit imputable sur les revenus fonciers..... BB

Déficit imputable sur le revenu global..... BC

Déficits antérieurs non encore imputés..... BD

Primes d'assurance des loyers impayés voir notice..... BF

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case..... BZ COCHEZ ▶

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration..... 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

